Le peuple a décidément si mauvais goût…

A la question principale exprimée lors d'un sondage d'opinion familial récent, sur les habitudes de vie des françaises composant mon foyer fiscal, 100% des participantes se sont exprimées pour considérer que le mois « le plus pourri de l'année » (dans le texte) était décidément le mois de novembre. [1]

Illustration de plus s'il était nécessaire qu'on ne peut décidemment plus faire confiance aux sondages !

Parce que je ne sais pas pour vous, mais ce début de mois de novembre s'est avéré extrêmement divertissant et ce, depuis mon réveil au matin du 9 novembre. Pensez ! La mine déconfite des journalistes et politiques au lendemain de la victoire de Trump valait quand même tous les mois de mai, leurs lilas et leurs cohortes de jupes courtes. Relire les déclarations pompeuses de BHL ou d'Alain Minc affirmant que Trump « *ne pouvait pas gagner* » se doit forcément de vous redonner foi en l'humanité. Car enfin, il faut énormément de travail et de talent pour arriver avec cette constance surhumaine vous permettant d'avoir **toujours** tort. Ne jamais se laisser aller à un vague pronostic laissant sa part au hasard. Se souvenir constamment que même une montre arrêtée donne l'heure juste deux fois par jour et ne pas succomber à cette tentation totalitaire du vide, ne pas laisser sa place aux aléas. Surtout dans une démocratie qui comme tout le monde a tendance à l'oublier est un régime d'incertitude.

« *Rien n'est jamais acquis à l'homme, ni sa force, ni sa faiblesse.* [2] » et si Le Brexit et maintenant l'élection de Trump illustrent quelque chose, c'est bien que RIEN n'est plus acquis pour nos élites. Ce qu'elles refusent absolument de constater, autre certitude. Et ce, même si partout autour de nous, chez nos voisins, un courant de pensée qualifiée de « populiste » s'érige comme la résultante d'un processus de rejet face à ces élites de droite comme de gauche, mondialisées. Notre société, comme jamais dans l'histoire, semble divisée entre les méprisants (les autos qualifiés élites) et les méprisables (nous) que ces premiers caressent tous les 5 ans dans le sens du poil et se dépêchent d'oublier.

Mais, ce que ces derniers semblent ne pas comprendre, volontairement ou non, est la différence qui existe et qui a toujours existé, entre le populisme et la démagogie : Quand la démagogie récupère les caprices et les élèvent au rang de volonté ; le populisme lui écoute et valorise la défense des particularités.

C'est une démagogie politique que de continuer à défendre les retraites par solidarité à l'époque du Papy Boom par horreur idéologique de la capitalisation.

C'est une démagogie politique que de laisser des générations entières s'inscrire dans des

universités moribondes en leurs affirmant que tous appartiendront à l'Elite.

C'est une démagogie politique de renoncer à réduire significativement les dépenses de l'état quand la dette ronge le budget par idolâtrie du secteur public. Et à force de traiter le peuple avec démagogie, les élites semblent définitivement avoir perdu tout respect pour ce dernier (NDLR : C'est un phénomène bien connu, à force de tromper sa femme, on fini par mal lui parler. Je ne fais pas les hommes, je constate). Le peuple est un « beauf », le peuple a mauvais goût, le peuple doit « être éduqué mais avec les « bonnes idées », celles des élites évidemment.

En l'espace d'une quarantaine d'années, le jugement porté par l'Elite française sur le peuple s'est renversé. Non pas que le peuple ait changé : il a toujours été défenseur de l'enracinement et du particularisme mais l'élite qui considérait le peuple comme un allié (depuis Lénine) le considère dorénavant comme un groupe délibérément hostile au progrès. Pour plus de facilité pour les élites politiques désormais, il a donc été décidé d'amalgamer la démarche du peuple à l'extrême droite et d'injurier sa posture. Le peuple, voyez-vous est facilement « Facho ».

Je n'ai jamais voté extrême droite et ne le ferais probablement jamais mais je sais en revanche qu'un candidat qui ne présente aucune faille électorale légale et qui récolte un vote conséquent de la population dans un régime démocratique tel que la France, ne peut pas être traité comme nos média et nos hommes politiques les font, d'un revers de manche méprisant et dans une soit acceptation commune que « *ce sont des horreurs de fachos qui nous ramènent aux heures les plus sombres de notre histoire ».*

Je sais aussi, comme le veut le dicton populaire, « *que l'on peut tromper une personne mille fois. Que l'on peut tromper mille personne une fois. Mais on ne peut pas tromper mille personnes, mille fois ».* Et quand je parle de mille personnes, je parle en fait de notre vieille Europe qui au hasard du calendrier, pourrait bientôt nous surprendre.

Oh, je n'attends rien de la France. Pour citer Jean-François Revel, la France si elle a connu des révolutions n'a jamais vécu selon le principe démocratique et l'obéissance à la loi comme expression de la volonté générale. On ne saurait ranger dans la même civilisation les nations qui ne remettent plus jamais en question le principe selon lequel tout pouvoir vient de la loi et toute loi vient du peuple et les nations ou le pouvoir reste imprégné d'effluves malsains et de résidus de putréfaction émanant de l'image archaïque du chef de guerre prestigieux et du grand prêtre imbibé du sacré.

Mais revenons sur nos élections en Europe :

-Le 4 décembre prochain, l'Italie est appelée à se prononcer par un référendum populaire sur une question de réforme des institutions (Sénat) qui pourrait bien déboucher sur un vote de confiance de sortie de la zone euro. Si Mateo Renzi peut compter sur sa base électorale (aidée par une redistribution des sièges repensée en Aout dernier) le parti anti Euro et anti establishment de

Bépé Grillo avance dangereusement dans les sondages. En tout état de cause, un vote au non entrainerait possiblement une démission de Mateo Renzi puisque ce dernier a déclaré à l'instar de Cameron qu'il démissionnerait si ce vote allait contre lui (pour ensuite s'en désister mais attendons) . Des élections seraient alors obligatoires et il y aurait fort à parier sur une très bonne place du mouvement 5 Etoiles chez les députés Italiens ;

– L'Autriche quant à elle attend son élection présidentielle le 4 décembre également et le parti de la liberté de l'Autriche (FPÖ) arrive aussi en tête dans les sondages avec 34% des voies.

-En Mars 2017, devront se tenir les élections législatives Néerlandaise aux fins d'assurer le renouvellement des 150 sièges de la chambre des représentants et le PVV (Party for Freedom) est au coude à coude avec le centre droit.

-La France devra suivre en Mai, comme chacun sait ….

-Et l'Allemagne est attendue en Automne 2017 ou il semblerait que le parti anti immigration (AFD) devrait probablement sécuriser quelques sièges au Bundestag, fait rarissime.

J'ai souvent entendu dire, depuis que je suis enfant, que les crises financières ou politiques étaient un peu comme la pêche à l'explosif : on voyait d'abord remonter les petits poissons et seulement à la fin, les grosses baleines.

Nous venons de voir passer un Brexit ; au nez de tous les sondages et prévisions, Trump a transformé l'essai, je trouve que déjà en terme de petits poissons, il y a plus que le diner d'un héron et si le Brexit et Trump étaient les petits poissons, je ne peux pas attendre de voir arriver les baleines… D'autant que je ne constate AUCUN changement dans le discours de nos politiques, si ce n'est bien sûr pour ré affirmer la nécessité de dissolution de ce peuple, décidemment, presque trop ignare pour voter. Or, comme l'écrit Machiavel, « *Les peuples bien qu'ignorants sont capables d'apprécier la vérité »* [4] et la vérité risque de remonter sur le ventre avant la fin 2017. La seule question que je me pose est si la baleine vérité rejettera les élites Jonas au bout de trois jours. Pas certaine qu'ils le méritent.

Tout cela s'annonce passionnant ; finalement, peut être que je réussirai aussi, à sauver mon mois de mars…

[1] La question subsidiaire portant sur la question épineuse de « Maman fait-elle trop de pates ». Suffrage non encore exprimé, un préavis de grève ayant été déposé

[2] Aragon

[3] Sources : la citée de la peur

[4] Nicolas Machiavel, Discours 1, 4, Editions Gallimard

Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère?

Le code civil est pour beaucoup d'entre nous un vague souvenir des bancs d'université entre Portalis et Carbonnier pour les plus assidus et pour les autres juste « un gros bouquin rouge » dont on reconnait les pourtours….

Pourquoi en parler aux lecteurs de l'IdL aujourd'hui ?

Tout simplement parce que l'air de rien, le Journal Officiel vient de publier hier une ordonnance de modification du droit des contrats(passée par la loi de modernisation l'économie). Le lecteur cultivé est déjà sans nul doute surpris, dans cette période ou son attention a été drainée sur des sujets aussi valables que la refonte ministérielle, la déchéance de nationalité et la réforme orthographique, d'apprendre que ce gouvernement a donc choisi de passer voie d'ordonnance, comme si cela ne relevait que d'une retouche mineure – ou, dénomination en vogue, d'une « simplification du droit »… Le citoyen intelligent peut déjà s'interroger sur la nécessité de voir le pouvoir réglementaire, donc le politique, intervenir sans passer par un vote de la loi dans un cadre parlementaire surtout dans un domaine qui relève, après tout, de la sphère commerciale puisqu'il s'agit du droit des contrats.

Loin de moi l'idée d'être réfractaire au changement mais j'aimerai quand même débroussailler ces derniers plus avant:

Concernant le contrat aléatoire et malgré l'ambition affichée d'une « recherche d'équilibre » dans le contrat de droit français, **la réforme entend en réalité donner au juge le droit d'intervenir a posteriori dans la relation contractuelle au prétexte de pouvoir protéger la partie qu'il estimera la plus faible dans ce rapport économique.** Cette réforme entend donc donner le pouvoir aux juges d'intervenir dans une relation entre professionnels. De là, se pose donc inéluctablement la question de l'indépendance de la justice surtout quand on connait le travail parfois prodigieux accompli par certains tribunaux de commerce (on pense aux adjudications Adidas, la vie claire etc).Les tribunaux civils avaient jusqu'à maintenant été épargnés en ce que la loi était claire et non soumise à interprétation. Une jurisprudence relativement constante et logique assurait à l'ensemble une issue judiciaire encadrée.

Désormais, compte tenu de l'imprécision des termes des nouveaux articles du Code civil qui figurent dans cette ordonnance, **le juge pourra** aussi bien, à travers la jurisprudence qu'il dégagera, veiller à l'exécution des obligations que les parties ont librement consenties ou, au contraire, **faire absolument ce qui lui semble, à lui, juste** au détriment de la volonté initiale affirmées des parties au contrat.

Nombres de penseurs, dont Hernando de Soto, ont par le passé démontrés **l'absolu nécessité d'un système contractuel sain et pérenne** dans la perspective de croissance optimale de richesse et de bien-être d'un pays. Comment imaginer qu'une société étrangère, en dehors de toutes implications de droit du travail ou de la concurrence, souhaiterait investir dans un pays ou sa relation contractuelle avec des tiers pourrait être soumise à l'impartialité d'un tribunal plus ou moins indépendant du pouvoir politique ? Cette ordonnance réglementaire nous expose donc au risque majeur de rendre aléatoire les contrats soumis à notre droit et donc **de pénaliser gravement l'attractivité juridique de la France.**

Par ailleurs,le second effet mécanique de cette réforme sera, sans nul doute, de multiplier les contentieux contractuels, notamment dans les premières années d'application et donnera lieu à l'introduction parallèles des clauses abusives dans les contrats commerciaux. Je n'ai aucun doute sur le fait que cela va ravir nos entrepreneurs déjà bien mal en point dans une économie compétitive difficile.

Pour les juristes ou les curieux, j'aimerai citer des extraits du projet gouvernemental en question afin d'asseoir mes propos:

-Sur la forme,le ministère de la justice a, *sur le fondement d'une habilitation issue de la loi du 16 février 2015, élaboré un avant-projet d'ordonnance, qui a ensuite été soumis à une consultation publique sur internet du 28 février au 30 avril 2015, qui s'est révélée particulièrement efficace*, nous dit-on. Je me pense une personne informée, connectée or, cette initiative populaire, à

laquelle j'aurai aimé participer m'a échappé mais passons,

-Sur le fond, plusieurs remarques:

Extrait : »*Concrètement, lorsqu'un contractant craint que son contrat ne soit pas valable, il pourra interpeller son partenaire sur cette difficulté afin que ne plane pas, indéfiniment, une menace d'annulation du contrat ».* Quand j'étais avocat, j'avais appris que le consentement des partis prévalait sur toute autre interprétation ainsi tant que les parties au contrat arrivaient entre elles à un accord synallagmatique sur la chose et sur le prix, le contrat avait valeur légale. Ainsi, je m'interroge sur l'avancée que représente « *l'interrogation de la partie adverse »…*

Poursuivons.

Extrait: « *Ainsi, en cas d'inexécution grave, une partie pourra mettre fin au contrat sans nécessairement passer par une décision judiciaire, par une simple notification au créancier ».* Laissons de coté qui évalue ce qui constituerait le cas d'une inexécution grave pour le moment pour se concentrer sur ce que représente « mettre fin au contrat par AR ». Cas d'école: je suis une entreprise de service à la personne Suédoise qui viendrait s'implanter en France; pour ce faire, je vais contracter avec un sous-contractant à qui je délègue disons la partie restauration de mon service à la personne et plus spécifiquement la partie plat sucrés (TPE). Cette TPE estime un jour que je n'ai pas fait droit à ses demandes de congés payés aux dates par elle demandées et me signifie par simple notification, la fin de notre contrat. Elle en a tous les droits désormais. Difficile quand même pour un entrepreneur il me semble de se projeter sereinement dans une croissance future avec une telle épée de Damoclès au dessus de sa vie contractuelle avec les tiers! Notons que les clients aussi pourront en faire de même et dénoncer le contrat dans cette logique globale.

Extrait: « La réforme consacre la notion de bonne foi à tous les stades de la vie du contrat, y compris au moment de sa formation. Ainsi notamment une personne devra communiquer une information dont elle dispose mais que son partenaire ne peut pas connaître, si elle est essentielle pour qu'il prenne sa décision de contracter ou non (par exemple, dans le cadre de la vente d'un appartement avec vue sur la mer, la construction à venir d'un immeuble bouchant cette dernière).

Encore une fois, mes bancs d'universités datent mais j'ai quand même un vague souvenir que les notions de dol, d'erreur et de violence, sanctionnés par une nullité du contrat sous entendaient relativement la même idée de fond. L'article 1116 du code civil prévoit ainsi que le dol : « *le dol est une cause de nullité de la convention lorsque les manœuvres pratiquées par l'une ou l'autre des parties sont telles, qu'il est évident que, sans ces manœuvres, l'autre partie n'aurait pas contracté. Il ne se présume pas, et il doit être prouvé. »*

Je pense que nous devons donc en déduire que **désormais,** à l'inverse de ce qui était le droit antérieur, l'avancée résulterait donc d'une présomption inversée.En pratique, je comprends donc que là ou auparavant il vous incombait de prouver que le vendeur avait connaissance de la construction en face de la mer, cette simple construction emporte désormais charge de la preuve. Cette question n'est pas propre au droit français et s'est posée aussi outre Atlantique ce qui me permet de tenter cette ouverture: Que cédez vous dans une vente théoriquement? Réponse:un droit de propriété.
Ce droit de propriété porte sur un appartement, une maison dans sa configuration physique au jour de la vente. L'espace extérieur, s'il est évidemment une des considérations dans votre achat ne peut en revanche, juridiquement, être un des aspects de la cession, pas plus que vous ne sauriez contracter sur un ciel bleu parfait pendant toute la durée de vos vacances.

Mon avis est qu' assurément le droit n'est pas ce qui sous tend cette réforme, nous sommes en face **d'une intention de faire le bien**. *»La réforme protège la partie faible, en sanctionnant par la nullité du contrat l'abus de l'état de dépendance d'une partie « .* Je crains de ne pas avoir développer….

Et ce n'est pas fini: »*Afin de parachever le chantier de modernisation du droit des obligations, le Gouvernement, comme l'a annoncé le Président de la République le 5 février dernier, s'attèlera prochainement à réformer le droit de la responsabilité civile, qui repose aujourd'hui essentiellement sur cinq articles inchangés depuis 1804*. »A titre personnel, le fait qu'une loi soit restée inchangée depuis pas mal de temps ne me fait pas pencher vers l'idée qu'elle serait obsolète, bien au contraire. Notre code civil a assurément ses défauts mais faire valoir qu'une loi devrait être changée sous le prétexte qu'elle serait la même depuis 1804 me semble à peu prés aussi farfelu que de déclarer que l'autoroute A1 réclamerait un nouveau tracé car elle serait restée inchangée depuis Napoléon III!

Et de nous replonger dans notre Histoire de France, quand les bourgeois de Saint Malo face à Louis XIV leur demandant comment il pouvait les aider afin de les remercier pour leur bravoure face au siège de la perfide Albion de déclarer : « *Sire, Sire, surtout ne faites rien , vous nous avez suffisamment aidé* ».

EG

La modernité de la Nation

La réflexion autour du concept de Nation a retrouvé, dans l'actualité, une nouvelle modernité. Le nationalisme ambiant des périodes d'avant-guerre, en particulier d'avant la première guerre mondiale a fait écrire récemment à Alain Finkielkraut dans « l'identité malheureuse » qu'il existait une certaine idée romantique dans le nationalisme du début du 20 me siècle.Depuis, coupable du génocide des juifs et du crime colonialiste, l'Europe, écrit-il, est devenue méfiante, à raison, envers toute forme de romantisme nationaliste et craint aujourd'hui, l'identité nationale comme la peste.

Mais peur de quoi ? Du concept de Nation ?

C'est un poncif que de citer le célèbre discours d'Ernest Renan de 1882 à la Sorbonne mais il existe peu de perception aussi claire et pragmatique sur ce concept. (Pragmatique aura exclu Barres).

Depuis la fin de l'Empire romain, ou, mieux, depuis la dislocation de l'Empire de Charlemagne, l'Europe occidentale s'est divisée en nations, dont quelques-unes, à certaines époques, ont cherché à exercer une hégémonie sur les autres, sans jamais y réussir d'une manière durable.Les nations, entendues de cette manière, sont quelque chose d'assez nouveau dans l'histoire et l'Empire romain quant à lui, fut bien plus près d'être une patrie.C'est l'invasion germanique qui introduisît dans le monde le principe qui, plus tard, a servi de base à l'existence des nationalités .

La nation moderne est donc un résultat historique amené par une série de faits convergeant dans le même sens. Tantôt l'unité a été réalisée par une dynastie, comme c'est le cas pour la France ; tantôt elle l'a été par la volonté directe des provinces, comme c'est le cas pour la Hollande, la Suisse, la Belgique ; tantôt par un esprit général, tardivement vainqueur des caprices de la féodalité, comme c'est le cas pour l'Italie et l'Allemagne.Le Siècle des Lumières a permis de recentrer une certaine idée de l'homme, après des siècles d'abaissement, au respect de lui-même, à l'idée de ses droits. Les mots de patrie et de citoyen ont repris leur sens. Avec la révolution française, il a fallu se rendre à l'évidence qu'une nation pouvait donc exister en dehors d'un principe dynastique.

Alors serait-ce la race qui définit la Nation ? Pour Ernest Renan, autant le principe des nations est juste et légitime, autant celui du droit primordial des races est étroit et plein de danger pour le véritable progrès**.** La considération ethnographique n'a donc été pour rien dans la constitution des nations modernes .La France est celtique, ibérique, germanique. L'Allemagne est germanique, celtique et slave. La vérité est qu'il n'y a pas de race pure et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère.La conscience instinctive qui a présidé à la confection de la carte d'Europe n'a tenu aucun compte de la race.

Alors le fait de parler la même langue ? A cela, Renan rétorque que la Suisse fonctionne avec la

langue Italienne, Française et Allemande et que, malgré la variété de ces idiomes, la volonté de vivre ensemble des Suisse est un fait bien plus important qu'une similitude souvent obtenue par des vexations.

L'appartenance à une même religion serait alors peut être une piste ?

Pas vraiment, car si à l'origine, la religion tenait à l'existence même du groupe social, de nos jours, la situation est parfaitement claire : Il n'y a plus de masses croyant d'une manière uniforme. Chacun croit et pratique à sa guise, ce qu'il peut, comme il veut. Il n'y a plus de religion d'État.

On se tourne alors vers la communauté d'intérêt ? Certes, la communauté d'intérêt est sans nul doute un lien puissant entre les hommes mais les intérêts, cependant, suffisent-ils à faire une nation ? Assurément non. La communauté des intérêts fait les traités de commerce. Il y a dans la nationalité un côté de sentiment ; elle est âme et corps à la fois ; un *Zollverein* n'est pas une patrie.

Reste donc la Géographie : la Géographie fait- elle la Nation ?

Pour Renan,la géographie est un des facteurs essentiels de l'histoire mais la terre n'est que cela. La terre fournit le substratum, le champ de la lutte et du travail ; l'homme fournit l'âme. L'homme est tout dans la formation de cette chose sacrée qu'on appelle un peuple. Rien de matériel n'y suffit. Une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol.

Alors, qu'est-ce qu'une Nation ?

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis.

La Nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple.Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore.

L’homme n’est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d’hommes, saine d’esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s’appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu’exige l’abdication de l’individu au profit d’une communauté, elle est légitime, elle a le droit d’exister.

« Consentement », « volonté » , voici des mots acceptables pour le lecteur libéral qui tendraient même à réconcilier la vision du nationalisme de Renan avec nos propres intuitions. Certains argumenteront surement qu’il est aussi question d’une « abdication de l’individu », cette même notion de l’individu que Barres qualifiait de « moi individuel ». Ainsi, pour Barres, nous perdrions tous un »moi individuel » au profit d’un moi collectif. Certes, mais par choix. Une donnée du libre arbitre.

Après tout, l’homme nait seul et meurt seul mais doit-il vraiment vivre seul tout le long du parcours pour faire preuve d’un véritable esprit libéral combatif luttant contre toute perte d’individualité?

La fin du bouc : hommage à René Girard

L’Institut des Libertés souhaite rendre hommage à un penseur fondamental de notre temps que fût René Girard. Il vient de s’éteindre ce mercredi 4 novembre, à Stanford, aux États-Unis à l’âge. Il avait 91 ans. Comme beaucoup d’esprit libre, sa voix ne pouvait porter avec puissance qu’ailleurs, la malédiction de ceux qui ne sont jamais prophète en leur pays, et je regrette que la culture française soit passée à coté de ce joyau qu’était René Girard.

Reste sa pensée.

Son analyse centrale se cristallisait autour de l’analyse du désir chez l’Homme. Désir que l’on retrouve intact au fil des siècles et l’amène à nous poser la question centrale : **La normalité des temps modernes laisse-elle intact la question du désir chez l’homme**.

Désire t-on après tout ce qui est normal, banal ?

Ne doit-on pas voir aussi dans ce besoin de normalité, un refus de gestion du conflit ? En effet, si l’on revient aux sources de la pensée de Réné Girard, anthropologue autodidacte élu à l’Académie française en 2005, penseur chrétien converti, ce dernier s’est d’abord intéressé au désir mimétique à travers la littérature *(“Mensonge romantique et vérité romanesque” Collection Pluriel, Hachette)* avant de prendre pour objet les religions archaïques *(“La Violence et le Sacré”,*

éditions Pluriel, Hachette) puis la Bible et le christianisme *(“Des choses cachées depuis la fondation du monde”, Biblio Essais)*.

René Girard, grâce à l’étude de la littérature et de la Bible, est arrivé à l’idée que si les hommes arrivent à désirer la même chose c’est parce qu’ils imitent le désir les uns des autres.

L’imitation, pour cette raison, est source de conflits.

Désirer la même chose, c’est s’opposer à son modèle, c’est essayé de lui enlever l’objet qu’il désire. Le modèle se change en rival. Ces aller-retour accélèrent les échanges hostiles et la puissance du désir ; il y a donc chez l’homme une espèce de spirale ascendante de rivalité, de concurrence et de violence.

Or,parce que nos désirs sont par nature instables, flottants, incertains, nous avons besoin d’un tiers pour désirer. Un médiateur, une personne qui va éclairer et désigner l’objet de notre désir. Nous allons alors vouloir l’imiter. Seulement voilà : quand deux personnes désirent le même objet, il y a conflit. René Girard l’appelle la « crise mimétique ». Elle est la source de querelles de voisinage, de bureau… aussi bien que de guerres sanglantes et alors,nous avons besoin de « boucs émissaires »

La théorie du **« bouc émissaire** » est en quelque sorte le grand succès de René Girard. Elle permet de comprendre pourquoi nos sociétés éprouvent le besoin irrépressible – « et inconscient », insiste Girard – de désigner des boucs émissaires, victimes que l’on charge de tous les maux pour résoudre la crise mimétique universelle. Pour apaiser les tensions de la société, le sacrifice du ou des « coupables » est soudain exigé.

René Girard écrivait dans” *La violence et le sacré*” en 1972, « *On sait désormais que dans la vie animale, la violence est pourvue de freins individuels. Les animaux d’une même espèce ne luttent jamais à mort ; le vainqueur épargne le vaincu. L’espèce humaine est privée de cette protection. »*

[youtube]https://www.youtube.com/watch?v=RiGW7eMvTh4[/youtube]

En 2007, dans « *Achever Clausewitz*« , René Girard aborde l'œuvre du grand stratège prussien, auteur du « *De la guerre* » (1832). Ce traité inachevé a été étudié par de nombreux militaires, hommes politiques ou philosophes. On en a retenu un axiome essentiel : « La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens. »
René Girard fait ainsi de Clausewitz le témoin fasciné d'un retour de la violence. Hanté par le conflit franco-allemand, ce stratège éclaire, mieux qu'aucun autre, le mouvement qui va détruire l'Europe et peut aujourd'hui détruire le monde. « Achever Clausewitz », c'est lever un tabou : celui qui nous empêchait de voir la réalité de la menace apocalyptique, cette « destruction mutuelle assurée » des belligérants des guerres modernes. La violence des hommes, risquant d'échapper à tout contrôle, menace bien aujourd'hui la planète entière.

Dans l'émission CSOJ, René Girard évoque içi la modernité de cette violence totale, celle du terrorisme.

Lire, relire René Girard à l'aube de ce 21 me siècle où les choses du sacré semblent dépasser certaines civilisations, est plus que jamais, une façon de comprendre notre époque et sa violence.

[youtube]https://youtu.be/jyqU-le9Zd4[/youtube]

*Pardon à Mario Vargas LLosa pour le titre, » La Fête au bouc » mérite toujours citation.

Les délices de Capoue et la morale moderne

« *C'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le mal* » disait Hannah Harendt.

Aucun doute que si Hannah Harendt après un sommeil de plusieurs décennies(pour reprendre l'exercice de la maison) devait se réveiller aujourd'hui, elle serait sans nul doute abasourdie par la brutalité non réfléchie de notre morale contemporaine.

Un véritable jugement moral réfléchi, pesé,façonné, établit un rapport entre une situation et des références. Il compare, pèse, doute.Le jugement moral réactif quant à lui, est tout ce qui reste en

défaillance des échelles et des modèles. Il récuse le mal instinctivement, comme par éblouissement.

Pourquoi est-ce important de définir ces deux approches d'une même morale, pourrait- on se demander, si après tout, les deux veulent le « bien »?

Tout simplement parce que nous ne pouvons prétendre transmettre de valeurs humaine dans une société ou seul **le jugement réactif tient lieu de norme.** Le jugement réactif engendre en conséquence une morale au coup par coup, une morale par saccade, dépourvue de structures, lacunaire et contradictoire. Or un jugement fondé uniquement sur la complaisance ou l'indignation ne saurait apporter à une société une morale repérable ou même transmissible.

Dominée par l'émotion, cette époque déborde de mièvrerie et cette mièvrerie déborde elle même de tous nos réseaux sociaux. Pas un *facebook* sans photos atroces, pas un *twitter* sans phrases de politiques à l'aulne d'un « plus jamais ça »; et la classe jacassière de jacasser mièvrement de concert. Or,refuser cette mièvrerie est votre seul salut si vous tenez à votre âme car l'homme de la stricte émotion demeure incapable de ferveur : il ne saurait s'engager tout entier dans l'acte moral, après que le bien et le mal lui ait été révélé. Ne comptez pas sur l'homme d'émotion pour prendre les armes et partir défendre un pays en guerre. Son émotion ne peut lui apporter la structure qui, elle, permet l'action. L'indignation est une posture qui gèle l'action. Si vous choisissez le « prêt à penser », alors ,vous qui êtes entré en émotion, avez abandonné tout espoir.

L'attitude des occidentaux devant la guerre en Syrie est à cet égard assez révélatrice. Les média décrivent à longueur de papiers ce que nous considérons comme le mal absolu ; les migrations forcées de cohortes de populations. Pourtant les moyens d'interventions que nous avons déployés en solution demeurent ridicules comparés au ton des discours accusateurs et à l'ampleur des dénonciations.On dirait bien que nous sommes **exclusivement** capables de sermonner les autres, tous les autres, et très peu d'agir par nous-mêmes.

Dans cette hiérarchie des normes au sein de cette société d'émotion, il existe aussi un certain nombre d'opinions politiques, morales ou autres dont nul ne doit s'écarter à moins d'être marginalisé. Il est par exemple convenable de réclamer l'égale représentation des deux sexes dans tous les espaces du pouvoir ou d'affirmer que la délinquance provient de la pauvreté issue de l'injustice sociale.

L'homme contemporain doit aussi haïr tout ordre moral ; il doit identifier l'Eglise à son inquisition mais ne jamais identifier le communisme à ses goulags. Il doit suspecter le profit et les puissances de l'argent. Il doit se méfier des vertueux qui cachent toujours quelques vices hypocrites et surtout il doit aussi légitimer tous les comportements et toutes les manières de vivre car plus que

tout, il est interdit de juger.

Il existe une forte tendance actuelle à l'idéologie du relativisme. La pensée convenable tend donc à niveler les jugements sur les comportements à faire disparaître la notion de déviance et l'idée de vertu.

On se souvient qu'Hannibal vit sa bonne étoile l'abandonner le jour où, après une série de victoires, ses soldats s'endormirent dans les délices de Capoue. Nous sommes ces soldats. Nous avons oublié que toute conquête demeure précaire et incertaine. La victoire contre le mal n'est jamais définitive. La barbarie demeure toujours là, tapie et nous ne pouvons l'extirper, seulement la réduire. Il nous faut réapprendre que tout est toujours à recommencer.

Ainsi le bonheur d'une société, comme d'ailleurs d'un individu demeure t'il une grâce méritée et précaire et non pas le résultat assuré d'une réorganisation sociale comme le voudrait les idéologues du progrès. Et surtout rappelons-nous que si nous sommes encore victimes du syndrome de Capoue, c'est que nous pensons faussement que nos organisations porteraient, en elles, le bien.

Démocratie et GPA

« *Si vous avez la force, il nous reste le droit* »
Victor Hugo

Le 3 juillet 2015, la Cour de cassation a opéré un revirement face à ses jurisprudences traditionnelles dans une décision plus que politique. La question posée par deux arrêts, relevait de l'inscription à l'état civil de deux enfants nés de gestation pour autrui (GPA) à l'étranger, un an après la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour non-reconnaissance de la filiation des enfants nés de mère porteuse hors de nos frontières,

La cour de cassation a donc jugé dans ses deux arrêts d'espéces qu'**une GPA ne justifiait pas, à elle seule, le refus de transcrire à l'état civil français l'acte de naissance étranger d'un enfant ayant un parent français.**Ce sont là les principes essentiels de notre droit qui sont en cause. Et notamment celui de la distinction entre la personne et les choses.

La « personne » est une invention juridique du droit romain qui a posé comme principe qu'un être humain, contrairement aux choses, est une personne, car elle n'est pas disponible aux autres ; elle n'est pas susceptible d'être cédée, même gratuitement.Si on admet qu'un enfant peut être donné, sous le seul prétexte qu'il est désiré, alors il est traité comme une chose. C'est pareil pour les mères porteuses utilisées comme « couveuses ». En leur accordant la qualité de « personnes », le droit a pour fonction première de protéger les êtres humains contre la force – ou

les désirs – des autres êtres humains.

C’est pourquoi la GPA, dans son mécanisme-même, est une attaque contre les êtres humains et la protection essentielle que leur doit le droit.

Le pouvoir politique, une fois encore voudrait nous faire croire que « plus de droits » signifierait une société plus juste.

Une illusion consiste en effet à croire que nous réaliserons le destin de la démocratie en généralisant ses mécanismes. Une autre, que ce sera en concrétisant ses principes fondateurs jusqu’au extrêmes limites. Ce qui est le cas lorsque nous développons les droits sans aucune exclusive ni barrière, persuadés que toute extension de droits correspondait à un progrès, comme si la démocratie devenait de plus en plus parfaite à mesure qu’elle s’avance sur son ère.

L’homme d’autrefois concrétisait sa dignité par l’accomplissement d’une éthique, l’homme contemporain, par l’obtention de droits. Sa grandeur tangible s’exprime désormais dans l’expression d’un SMIC, dans l’enseignement gratuit, dans le droit à un enfant.

Les droits ouvrent aujourd’hui tout prétexte aux revendications de la complaisance. L’accumulation exponentielle de droits provient en partie de ce que nous confondons *la non interdiction* avec *la légitimation*, supposant en d’autres termes que tout ce qui est toléré devrait être facilité, voire encouragé. Or, un comportement peut très bien se trouver permis, au nom de la liberté individuelle sans pour autant être légitimé ou facilité par des lois!

En tant que libérale, je ne m’auto-définis pas comme la somme des droits qui me seraient autorisés : droit à l’adoption, droit aux 35 heures, droit au logement et plus que tout, je ne demande pas à la république française d’assumer mes envies. L’analyse suivant laquelle le droit de vendre son corps (pour les loueuses de ventre) serait un absolu oublie cet autre droit tout aussi légitime que pourrait être celui de l’enfant à connaitre sa mère biologique.

Dans la mesure ou notre société impose le relativisme, personne n’a, de fait, le pouvoir d’organiser ces droits hiérarchiquement. Sauf la nation dans son expression populaire.

« Un temps pour rappeler au politique que si L’égalité peut être un droit, aucune puissance humaine ne saurait la convertir en fait. »

Honoré de Balzac

Avez-vous choisi de naître?

Pourtant vous prétendez choisir de mourir?

Aux rencontres internationales de Genève de 1943, Bernanos constatait que lorsque la civilisation fléchit « *les hommes recommencent à chercher un terrain vague, un coin de rue où perdre leur âme immortelle avec l'espoir que personne ne la leur rapportera ».*

Il avait raison.

Nous trouvons nous encore une fois, devant cette caste de libéraux qui soit parce que trop jeunes, soit parce que trop indifférents propagent le message d'une soit disant « liberté absolue » de tout faire, tout vendre, tout acheter : vendre son corps, acheter le corps de l'autre. « *Liberté, j'écris ton nom* ».

Lasse.
Or, les Droits ne sont jamais que des moyens pour garantir le respect de l'homme et le Libéralisme quant à lui, dans sa tradition de philosophie du Droit n'est jamais qu'une pensée cherchant à défendre le faible contre le fort, le petit contre l'Etat. Or, parce que nous avons de plus en plus de difficultés à savoir ce qu'est l'homme nous avons aujourd'hui du mal à également définir ce que sont ces fameux « droit de l'homme ». En revanche, je sais une chose, jamais un libéralisme digne de ce nom ne cautionnerait un système d'oppression du plus faible au service du plus fort, contrairement à ce que je vois écrit, drapés dans une appellation sirupeuse de « Liberté ». L'homme, contrairement à ce qu'insufflent ces héritiers de Pic de la Mirandole, n'est pas une cire molle. Si vous faites abstraction des significations que recèle un individu vivant et souffrant, vous pouvez le découper en tranches, vous ne trouverez que de la viande. L'homme contemporain est réduit à sa biologie, à la marchandisation du corps, à sa violence et à sa dimension perverse.

Ne mentionnons pas les dérives insoutenables qui conduisent parfois des hommes et des femmes frappés par la misère à vendre un de leurs organes.

Ne mentionnons pas le fait que même au sein des pays les plus favorisés économiquement, ce sont les plus fragiles de ces pays-là qui font l'objet d'une sournoise exploitation, et concernant la médecine de la procréation, ne mentionnons pas que le corps féminin a été transformé en usine à produire des ovule..

Le règne de l'efficience totale et de la liberté totale n'atteint-il pas, dans cette perspective, l'humanité dans sa dignité même?

Plus gravement encore, c'est à une perversion du principe suivant lequel une intervention sur un

corps humain n'est légitime que si elle a lieu avec le consentement de l'intéressé, « sa liberté à vendre son corps ». L'imposition de cette soit disant norme libérale d'un individu libre et consentant contraste fortement avec les réalités sociales et culturelles des patients indiens qui n'ont bien souvent que leur corps biologique comme ressource économique et qui ont rarement accès à des soins de santé de qualité. Au bout du compte, la liberté de vendre son corps en vient à servir de caution à l'emprise économique sur la vie humaine plutôt qu'à protéger les plus démunis : ces derniers auront consenti aux diverses interventions sur leur propre corps, mais auront-ils eu le choix de ne pas consentir? **Où est la beauté de la liberté dans l'utilisation de la misère humaine ?**

Nous sommes bien loin de la philosophie utilitaristes de Bentham et de Mill qui en leurs temps ont pu servir d'activateur ultime à la marchandisation du corps en offrant leurs corps à la science !

Quant à nous, spectateurs extérieurs, la question demeure la suivante :**Une société humaine, humaniste, doit-elle tout autoriser au motif que tout est possible?**

Mais, pouvoir faire quelque chose ne signifie pas qu'il est bien de le faire et c'est le rôle des sociétés humaines, de leurs règles et de leur Droit, que de dire ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, de dire ce qui est éthique et ce qui ne l'est pas, de défendre le plus faible contre la violence des plus forts. Un homme a besoin de libertés pour vivre mais de quelles libertés peut-il disposer sans pour autant aliéner les autres et s'aliéner soit même ?

Le libéralisme, plus que tout autre courant de pensée, ne saurait faire l'économie de cette question: Qui est l'homme?

Emmanuelle Gave

« Personne ne s'attend jamais à l' inquisition espagnole » ou quand Bernard Cazeneuve reprend la fourche d'hérétique

La loi sur le renseignement débattue en ce moment à l'Assemblée Nationale et votée par la commission de l'Assemblée Nationale le 1 er avril après être passée en audition devant pas moins de trois ministres (Intérieur, Justice et Défense) constitue sans nul doute une atteinte aux libertés fondamentales d'une démocratie. Le New York Times outre Atlantique a même trouvé à s'exprimer sur ce sujet et pourtant, ce dernier est assez peu connu pour son versant libertaire.

Je ne reviendrai pas içi sur les termes de cette loi ni sur la fait qu'il suffirait d'exploiter les lois déjà en vigueur; je laisse cela à d'autres papiers toutefois pour mémoire, ce projet de loi compte

renforcer la surveillance des internautes au nom du terrorisme en demandant la détection automatiques des comportements spécifiques mais surtout en permettant un élargissement d'accès aux données de tout individu sur simple présomption étatique. Bernard Cazeneuve entend également, contrôler ainsi « les groupuscules d'extrême droite » (cf Rapport du 31 mars filmé sur la chaine LCP). Je voudrais tenter simplement de définir dans ce papier ce que devrait être un processus de gouvernement à ce stade de notre histoire.

Tout d'abord, les lois ne doivent jamais être votées sur le coup des émotions.

Par suite, serait-il possible de concevoir que la volonté d'empêcher le « mal » ne soit pas démocratiquement acceptable en ce que cette notion est, elle-même, purement subjective ?

Enfin, depuis quand la morale est-elle devenue une forme de gouvernance acceptable ?

Saint -Just s'y est essayé et bien sur la très sainte inquisition. Car oui, la présente loi, subtilement emballée dans les prémices de « loi sur le terrorisme » présente, il me semble, tous les grands éléments fétides d'une superbe loi de la grande inquisition:

- Un premier ministre éructant semaines après semaines à la grande volière nationale ;
- Des ministres intègres et conseillers vertueux qui, dans les pas de ce dernier se sentent pousser des ailes pour je cite « cibler les mouvements identitaires de Droite »;
- Des élections honteusement ratées et un sentiment atone de vouloir en découdre.

Alors, bien sûr, je pourrais en tant que libérale pointer du doigt l'atteinte à la liberté de la presse et aux libertés fondamentales. Et je pourrais avoir raison si mon libéralisme était superficiel pour reprendre le distinguo de Philippe Nemo (comprendre « La liberté » comme seul axiome de réflexion) mais mon libéralisme me porte toujours à réfléchir à la notion de morale.Tous les efforts de la raison et de l'intelligence ont démontré que si l'on veut secourir l'homme qui souffre, on doit provoquer le progrès et que si l'on veut le progrès, il faut alors promouvoir la liberté sous toutes ses formes. C'est en cela qu'une atteinte aux libertés fondamentales me pose un vrai problème. C'est pour cette raison, intellectuellement contraignante pour Natacha Polony, que nous prônons le libéralisme et c'est aussi pour cela que le libéralisme est une branche de la philosophie du Droit, contrairement aux bêtises entendues trop souvent. Le libéralisme est infiniment plus qu'une liberté de tout faire par principe ou qu'un réduction à un simple capitalisme débridé comme cela est écrit aussi bien souvent par ceux qui s'embourbent dans les passants utilitaristes. Passons.

L'analyse des mécanismes totalitaires du passé nous a permis par ailleurs de comparer les idéologies entre elles et l'inquisition apparaît à ce titre comme l'ancêtre des totalitarismes modernes. Il s'agit toujours de sacrifier les hommes à un dogme, à une vérité triomphale. Et si l'on veut trouver un coupable commun, il faut s'en prendre à la certitude elle-même . La certitude tue, voilà ce que nous appris l'Histoire et **les grandes certitudes tuent grandement.** Nous n'avons malheureusement qu'une trop grande expérience des excès de certitudes. Dès qu'un

groupe politique croit la posséder, il utilisera alors la contrainte à la mesure de ses moyens. Dernière certitude en date du gouvernement Hollande, « Le front National serait responsable de tous nos maux ». Je m'arrête içi deux secondes car la mièvrerie ambiante aidant, je sais aussi ce que cette simple évocation va déclencher comme commentaires. J'aimerais donc qu'il soit noté que la question n'est pas « est-ce vrai ou faux » ou même « est-ce que le front national est un petit peu méchant ou très très méchant » qui en général constituent les deux points intellectuellement culminants de toutes discussions sur ce sujet mais plutôt donc de se concentrer sur le mécanisme de morale totalitaire employée par le pouvoir en place en brandissant cet oripeau du F.N.

L'homo politicus de gauche semble n'avoir désormais dans le désordre de sa pensée comme seule boussole semble t- il le consensus de la répugnance et comme gouvernail « le mal » . Or cette notion de mal traduit en elle-même la reconnaissance d'un absolu moral sous une forme affolée et vide de sens moral justement. **Car enfin, au nom de quelle certitude humaine appelle-t-on à voter des lois sur un simple principe de répugnance ?**

Monsieur Bernard Cazeneuve nous demande de laisser voter une loi de renseignement afin de contrôler dit- il « les groupuscules d'extrêmes droites » et donc en sous-jacent bien évidemment dans leurs esprits, les éléments du Front National qui la dernière fois que j'ai regardé, est un parti républicain au sens de la constitution de la V eme. On peut le regretter mais alors il convient de remettre en question les institutions et se battre pour faire en sorte de les changer afin que ce parti soit légalement anticonstitutionnel. Cela n'est pas le cas aujourd'hui.Donc quelqu'un peut-il m'expliquer quelle est donc la différence entre l'approche de Monsieur Cazeneuve et celle de la la grande inquisition ? J'ai comme un gros doute. ON NE CONDAMNE PAS AU NOM DE LA MORALE.

Et quelle sera l'utilisation d'après de cette loi de renseignement un fois passée en force d'exécution? Son application aux adversaires politiques du renouveau de la pensée unique socialiste? Devront-ils aussi être mis sur écoutes et contrôlés ? Et pourquoi pas toute forme d'opposition en général? Comme un air de « déjà vu », n'est ce pas?Evidemment,tous lecteurs avisé se sent mal à l'aise de devoir défendre la liberté du FN aujourd'hui pour défendre sa propre liberté à exprimer une opinion politique divergente dans le futur mais concéder aujourd'hui au nom de la morale à combattre le « mal » c'est inéluctablement perdre nos libertés civiles envers un Etat totalitaire en devenir. Comme il se dit souvent trivialement: « On en peut pas être un petit peu enceinte ».

Par ailleurs,je pense que tout lecteur conviendra que notre société moderne ne devrait pas être intéressée par une morale envahissante à l'expression exsangue qui prendrait le pas sur la recherche de la vérité vers laquelle tout homme bon et libre doit aspirer. Nous avons le devoir, en tant qu'hommes modernes, de laisser les considérations morales collectives en dehors de nos choix politiques. La morale est une notion strictement individuelle et « le Babylone de tous les péchés » qu'est l'État, surtout ces derniers temps, n'a RIEN à y faire.

Enfin, le message moral employé par le pouvoir politique de gauche n'est pas explicatif comme l'était par, exemple au XVI eme siècle celui de Las Casas qui défendait la dignité des indiens ou de Thomas Moore qui s'indignait contre la misère:

- Il est tonitruant et répétitif.
- Il est clamé avec véhémence et n'exclut jamais la menace face à ses adversaires.
- Il compense ainsi son manque de justificatifs par sa toute puissance et sa toute présence. On ne récuse pas avec la raison mais on « hait » et on « s'indigne ».

A titre personnel, j'ai deux enfants et passé un certain âge, il me semble que le simple message de « *Ne te penches pas par la fenêtre* » mérite d'être développé, avec, par exemple « S*i tu te penches trop, tu risques de tomber de trois étages* » ou alternativement pour d'autres « J*'ai connu une petite fille qui s'est trop penchée, qui est tombée et qui est morte ».* C'est au choix, je ne juge personne, tolérante que je suis des choix éducatifs des uns et des autres. Toutefois, je sais quand même que sceller toutes les fenêtres n'est pas une solution. Pas plus qu'invoquer la présence des dragons derrières les volets, passé les 7 ans de ces mêmes enfants. Nous ne pouvons pas prétendre dans une démocratie que chaque citoyen serait suffisamment éclairé pour voter mais trop bête pour détenir sa propre notion du bien et du mal et de se fonder un avis en conséquence. Or c'est exactement ce que ce gouvernement propose. Il entend sceller toutes les fenêtres, contrôler l'accès des flux afin d'empêcher les grands dragons F.N cachés derrière les volets du 3 me étage de voler les petites filles qui se pencheraient trop sur les balcons.

Je sais, moi aussi je souris et pourtant combien d'entre vous sont allés manifester contre les dragons de « je suis Charlie ?

Mes questions aux lecteurs seront donc celles ci :

Serait-il possible de réfléchir à la façon de sortir par le haut de cette mièvrerie ambiante que les politiques nous imposent et surtout, surtout d'arrêter d'y prendre part, consciemment ?Parallèlement, serait-il en possible de dénuder les racines de l'émotion et de l'indignation et de tenter, enfin, de fonder une véritable réflexion sur les institutions politiques et leurs rôles véritables dans la cité France ?

Nos dirigeants politiques, de Droite comme de Gauche, ont depuis un moment perdu toute notion de leurs rôles au service des institutions régaliennes qui sont les leurs et semblent vouloir se transformer en grands prêtes de la cité. Ne les encourageons pas et surtout ne leur en donnant pas les moyens.

Je sais bien que « personne ne s'attend jamais à l'inquisition espagnole »(*Nobody expects the spanish inquisition Monthy Python*) mais, j'en ai quand même un peu assez de la croiser tous les jours dans le débat public.....

Emmanuelle Gave